

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Stacey Guay

<https://www.cadre21.org/membres/3e1184f4877e8a8920a32c7a>

Date d'obtention : 2020-11-20 16:54:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de suivre le bon protocole et de ne pas chercher à voir des images et confisquer le cellulaire s'il y a lieu.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Plus informé de quoi faire et avec qui intervenir

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder d'image ou de demander à voir d'image et me référer au protocole. confisquer le cellulaire.